

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2013-09-03 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 3^{ième} jour du mois de septembre 2013 à 20 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:
Lina Lacharité, Rachel Laflamme, François Parenteau & Roger Tessier

Les conseillers Denis Laroche & Jocelyn Verrier sont absents

Madame Julie Yergeau, directrice générale & secrétaire-trésorière est aussi présente.

(13-09-162) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par le conseiller Roger Tessier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(13-09-163) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Roger Tessier et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 12^e jour du mois d'août 2013 soit accepté tel que rédigé.

(13-09-164) APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer suivants, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de septembre 2013 soient acceptés et payés.

NO. BÉNÉFICIAIRE	DESCRIPTION	Montant
Employés municipaux	Salaires mois août 2013	9 070.10\$
Élus municipaux	Salaires & allocations de dépenses juil.-aout-sept	5 411.48\$
6535 ADMQ	Formation sur les élections	310.43\$
6536 Automobile JP Yergeau Inc.	#5002055Interrupteur pour phare camion municipal	8.40\$
6537 Bell Canada	Téléphones bâtiments municipaux mois d'août	376.85\$
6538 Delude Pauline	Versement subvention pour achat livres bibliothèque municipale	250.00\$
6539 Eauvy M/N Inc.	Test de pression sur tuyaux de raccordement puits église & entretien sur lampe UV Centre communautaire	461.06\$

6540	Équipement San. Drummond	#287403 Produits d'entretien école	152.08\$
6541	9195-3620 Québec Inc.	#395 Déplacement palettes d'asphalte froide	91.98\$
6542	L'industrielle Alliance	Assurance collective mois septembre 2013	564.72\$
6543	JuHoule	#15248,15547 Achat de 3 palettes d'asphalte	1 645.29\$
6544	Julie Yergeau	Remboursement frais de déplacement mois août 2013	40.85\$
6545	Marco Mini-Mécanique	#45053 Réparation débroussailleuse	14.08\$
6546	MégaBuro	#880577,881519,884819 Achat photocopieur & papeterie	4 152.30\$
6547	MRC de Drummond	#-00735,-01013,-01021 Réfection Rôle 2 ^e versement, Révision août, Papeterie & quote-part septembre 2013	7 534.92\$
6548	Postes Canada	#9522310475 Média Poste Mois août 2013	38.66\$
6549	RGMR Bas St-François	Versement quote-part mois septembre	3 914.00\$
6550	Rona	Achat bois pour clôture & néons	259.85\$
6551	Chemin de fer St-Laurent & Atl.	#EF21003 Passage à niveau mois juillet à septembre 2013	2 049.51\$
6552	Telus	Frais de cellulaires mois août 2013	64.62\$
6553	Service de Vacuum DL	Vidange de fosses septiques	205.70\$
6554	Ville de Drummondville	3 ^e versement supralocal	1 509.00\$
6555	Visa Desjardins	Essence & produits nettoyage	134.03\$

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 351

La secrétaire-trésorière dépose un rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière selon le règlement numéro 351.

(13-09-165) ACHAT DÉBROUSAILLEUSE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer la débroussailleuse (coupe bordure);

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'achat d'une nouvelle débroussailleuse chez MARCO MINI-MÉCANIQUE INC. au montant de huit cent trois dollars et vingt-cinq cents (803.25\$) plus taxes;

Qu'une somme de 925.\$ soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-643).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-09-166) COUPAGE DE BRANCHES

CONSIDÉRANT la résolution 11-04-69 concernant le coupage de branches;

CONSIDÉRANT que la municipalité à un contrat de service avec Les Entreprises Alain Bélanger et fils Inc.;

CONSIDÉRANT qu'il y a des plus grosses branches à couper cette année;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU d'autoriser Les Entreprises Alain Bélanger et fils Inc. à effectuer les travaux de coupage des branches avec une machinerie adaptée, soit une débroussailleuse pour les branches ayant un plus gros diamètre;

Qu'une somme supplémentaire de 1 000.\$ soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-01-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-09-167) TRAPPAGE ET DIGUES DE CASTORS

CONSIDÉRANT qu'il y a des digues de castors à défaire sur la propriété du 40, route Danby;

CONSIDÉRANT que les castors doivent être trappés;

CONSIDÉRANT que Monsieur Gaston Manseau a déjà déboursé des frais pour le trappage de castors et demande que la municipalité lui rembourse un montant de 75.\$;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU par le conseil de faire trapper les castors au 40, route Danby par Richard Boily au coût de cinquante dollars (50.\$) par visite;

Que « 3102-8178 Québec Inc. Excavation Yergeau Enr. » fasse les travaux pour défaire les digues avec une pelle mécanique;

Que le conseil refuse de rembourser Monsieur Gaston Manseau étant donné que les frais ont été engagés sans l'autorisation du conseil;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de 1 500.\$ pris dans le poste budgétaire (02-320-01-629) et affecté dans le poste (02-320-00-649) :

(02-320-00-649) 1 500.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-01-629)

Qu'une somme de mille cinq cents dollars (1 500.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-649).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-09-168) DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS

CONSIDÉRANT que les stationnements de la municipalité doivent être déneigés pour la saison hivernale 2013-2014 soit :

- 186, 10^e rang (stationnement Hôtel de Ville)
- 193, 10^e rang (stationnement Centre Communautaire)

- 194, 10^e rang (stationnement et cour de l'école)
- 196, 10^e rang (stationnement de l'école maternelle)
- 224, rue Tessier (stationnement du garage)
- Stationnement près de l'église
- Stationnement en face de l'église

CONSIDÉRANT l'offre de service de «2643-8515 Québec Inc., Excavation André Provencher Enr.» au coût de six mille cinq cents dollars (6 500.\$) plus les taxes;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la municipalité engage « 2643-8515 Québec Inc., Excavation André Provencher Enr. » pour exécuter les travaux de déneigement des stationnements municipaux;

Que les conditions énumérées dans l'offre de service doivent être respectées par l'entrepreneur ;

Que le Conseil autorise les paiements pour le service de déneigement des stationnements à «2643-8515 Québec Inc., Excavation André Provencher Enr.» en 5 versements de 1 494.68\$;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de mille neuf cent soixante dollars (1 960.\$), pris dans le poste budgétaire (02-320-01-515) et affecté dans le poste budgétaire (02-355-00-443) :

(02-355-00-443) 1 960.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-01-515)

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les paiements de 1 494.68\$ les 1^{er} décembre 2013, 31 décembre 2013, 1^{er} février 2014, 1^{er} mars 2014 et 1^{er} avril 2014, pris dans le poste budgétaire (02-355-00-443).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-09-169) MANDAT ARCHITECTE / MISE AUX NORMES BÂTIMENT ÉGLISE

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire des travaux de mise aux normes sur le bâtiment église;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Demers Pelletier architectes pour la phase des plans et devis définitifs, des soumissions et le suivi de chantier;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre mandate la firme Demers Pelletier architectes dans le dossier pour les travaux professionnels tels que décrits dans l'offre de services du 26 août 2013 concernant la mise aux normes S-3 r.4 du bâtiment de l'église pour un montant d'honoraire de six mille cent cinquante dollars (6 150.\$) plus taxes;

Qu'une somme de 7 100.\$ soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (03-310-02-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-09-170) NOMINATION SURVEILLANTE DU MIDI / ÉCOLE

CONSIDÉRANT que la municipalité doit engager une personne pour effectuer la surveillance du midi des élèves à l'école Ste-Jeanne D'Arc pour l'année scolaire 2013-2014;

Proposé par: Rachel Laflamme

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que Madame Lisette Roy soit engagée comme surveillante du midi à l'école;

Que le Conseil fixe la rémunération et les conditions de travail de Madame Lisette Roy pour l'année 2013-2014 telles que décrites dans le contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-09-171) MODIFICATION CONTRAT / LINE THIVIERGE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le contrat de travail de Madame Line Thivierge étant donné la mise en place d'un service de garde à l'école Sainte-Jeanne d'Arc ;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que le conseil autorise la modification du contrat de travail de Madame Line Thivierge en enlevant 1 heure par jour de surveillance des maternelles après l'heure du dîner et en autorisant 5 heures de plus par semaine pour l'entretien ménager de l'école pour un total de 23 heures par semaine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-09-172) MONTY COULOMBE S.E.N.C., AVOCATES & AVOCATS - OFFRE DE SERVICE PREMIÈRE LIGNE 2014

CONSIDÉRANT que le cabinet d'avocats Monty Coulombe s.e.n.c. a présenté à la Municipalité de Lefebvre une entente de service de première ligne qui consiste en un contrat annuel de consultations générales au coût de 500.\$ plus taxes pour l'année 2014;

Proposée par : Rachel Laflamme

Appuyée par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU d'accepter l'entente de service de première ligne du cabinet Monty Coulombe s.e.n.c. tel que proposé par la lettre datée du 26 août 2013 au montant de cinq cents (500.\$) plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-09-173) DEMANDE DE COMMANDITE / COMÉDIE MUSICALE

CONSIDÉRANT que la Fabrique de l'Avenir présente une comédie musicale le 6 septembre 2013 portant le titre de « INTIMIDATION = DOMMAGE POUR LA

VIE » à l'église de L'Avenir ;

CONSIDÉRANT que le Comité de pastorale demande une commandite de 250.\$ à la Municipalité de Lefebvre afin de pouvoir offrir un tarif réduit aux élèves de l'école Sainte-Jeanne D'Arc qui assisteront au spectacle ;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la municipalité donne une aide financière de 250.\$ directement à l'École Ste-Jeanne D'Arc pour la comédie musicale conditionnellement à ce que ce montant soit imputé directement sur le coût d'entrée et le transport pour les élèves de l'école Sainte-Jeanne d'Arc ;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de 250.\$, pris dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-09-174) SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER / APPUI FINANCIER

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier de la Société Canadienne du Cancer ;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU qu'une somme de cent dollars (100.\$) soit versée à la Société Canadienne du Cancer comme aide financière ;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de 100.\$, pris dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

MRC DE DRUMMOND : DÉMARCHE POUR VOUS PRÉVALOIR D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE BÂTIMENTS

La secrétaire-trésorière présente le programme de rénovation de bâtiments aux membres du conseil ainsi que les critères de ce programme. Le conseil étudiera ultérieurement la possibilité d'adhérer à ce programme.

(13-09-175) TAXATION SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre assume les coûts d'entretien et d'exploitation de l'École Ste-Jeanne D'Arc;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre assume les coûts d'entretien et d'exploitation du centre communautaire lequel est utilisé par la clientèle de l'école comme gymnase, pour divers cours spécialisés, pour diverses activités et pour le service de garde à l'occasion;

CONSIDÉRANT que les élèves de l'École Ste-Jeanne D'Arc utilisent gratuitement les services de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT le coût d'entretien et le coût des rénovations majeures effectués à l'École Ste-Jeanne D'Arc depuis les dernières années;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne charge aucun frais concernant le prêt de locaux pour le service de garde et les activités multifonctionnelles de votre clientèle;

CONSIDÉRANT la diminution du taux de réduction des taxes scolaires pour les contribuables du territoire de la Municipalité de Lefebvre;

CONSIDÉRANT l'insatisfaction manifestée par notre population relativement à l'augmentation de leur compte de taxes scolaires;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal considèrent abusif, que notre population connaisse une augmentation estimée à 30 %, pour la taxation scolaire;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal de Lefebvre de formuler une demande à la Commission scolaire des Chênes afin qu'un ajustement à la baisse pour la taxation scolaire soit appliqué au taux facturé pour l'ensemble de notre territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(13-09-176) MUNICIPALITÉ DE ST-EDMOND / RÉOLUTION CONCERNANT
LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PINCE DE
DÉSINCARCÉRATION**

CONSIDÉRANT que la vie, la sécurité et la protection des personnes sont une priorité pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que tout citoyen peut bénéficier des services de sécurité où qu'il soit ;

CONSIDÉRANT que selon la configuration du réseau routier, la présence de routes à fort débit sur le territoire représente un potentiel d'intervention très fréquent et par conséquent, des coûts plus élevés à supporter en cas d'intervention des services de sécurité ;

CONSIDÉRANT pour répondre adéquatement lors d'accident routier, la Sûreté du Québec fait appel aux pinces de désincarcération de la Municipalité de L'Avenir ;

CONSIDÉRANT que les normes NFPA exigent la présence de pompiers et de camions incendies lors d'une opération de désincarcération ;

CONSIDÉRANT que ces services ne sont pas remboursables totalement par la Société d'assurance automobile du Québec ;

CONSIDÉRANT que le coût des pompiers, des camions d'intervention et du carburant n'est pas remboursé par la SAAQ (Société d'assurance automobile du Québec) ;

CONSIDÉRANT que se référant à la décision Martel c. Ville de Richmond, JE 2001-594, les compagnies d'assurances refusent maintenant de rembourser aux municipalités la portion de la facture qui n'est pas remboursée par la SAAQ ;

CONSIDÉRANT que depuis l'adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, les exigences à rencontrer font grimper le coût du Service des Incendies ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité considère que ses citoyens n'ont pas à payer pour offrir des services de sécurité aux gens de passage sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité croit fermement que le fait d'offrir ces services de sécurité imprévisibles peut avoir un impact néfaste sur le budget annuel et hausser les coûts inhérents à l'entente concernant la Sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité croit que ces coûts devraient être défrayés intégralement par l'ensemble de la population du Québec qui peut bénéficier de ces services peu importe où se produit un accident ;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU de demander remboursement des frais d'intervention lorsque les pinces de désincarcération sont requises par la Sûreté du Québec et de demander à la SAAQ de modifier la réglementation actuelle à l'effet que la totalité des coûts d'une opération de désincarcération soit intégralement remboursée à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉODORE D'ACTON : MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, FERMETURE DU 12^E RANG EST

Les membres du conseil ont pris connaissance de la résolution 13-08-144 de la Municipalité de Saint-Théodore-D'Action concernant la démolition du pont du 12^e rang Est.

(13-09-177) TRANSFERTS DE COMPTES

CONSIDÉRANT que des virements de crédits doivent être effectués aux postes déficitaires au budget ;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que conformément à la recommandation de la secrétaire-trésorière, le Conseil autorise les virements de crédits aux postes déficitaires au budget :

(02-190-00-527) 205.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-190-00-729)

(02-320-01-141) 74.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-625)

(02-320-01-232) 1.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-625)

(02-320-01-242) 3.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-625)

(02-320-01-252) 1.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-625)

(02-701-20-522) 350.\$ pris dans le poste budgétaire

(02-701-20-459)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

Je soussignée, Julie Yergeau, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lefebvre certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget pour les dépenses ci-haut.

Le 3 septembre 2013 _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière

(13-09-178) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par le conseiller François Parenteau et appuyée par la conseillère Rachel Laflamme à 21:15 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière